

Mirec

Assemblée générale de l'O.M.S.

Développer le sport non compétitif

Depuis sa création, l'O.M.S. a tenu sa 2^e assemblée générale, à la salle du club, sous la présidence de M. Claude Lavicka.

Avant de dresser le rapport moral, le président remercia MM. Veyer et Lenistre, représentant la direction départementale de Jeunesse et Sports ainsi que M. Lamoureux, représentant la fédération nationale des O.M.S. et président de l'O.M.S. de Nancy. Il félicita ensuite Mmes Roth et Demarche qui recevront une distinction du ministre de la Jeunesse et Sports, distinction bien méritée.

Effort sur le contrôle médical

L'année passée l'O.M.S. a plusieurs fois remis aux associations coupes et ballons, afin de susciter l'intérêt pour les activités sportives et leur donner une plus grande impulsion.

La remise des labels en décembre témoigne des mêmes buts : à cette occasion, l'office a fait imprimer les diplômes souhaités depuis longtemps par les présidents d'associations. Durant l'année du patrimoine, des activités sportives et culturelles furent associées au cours des journées B.A.P.S., courant juin ; cela a permis de regrouper un nombre important de jeunes de 8 à 11 ans du département. Ils ont découvert à la fois des activités sportives nouvelles et la culture locale : lutherie, dentelle, architecture.

Il appartient à l'O.M.S. d'étudier les besoins en équipements sportifs, collectifs et individuels. Cela a été fait au cours d'une réunion du comité directeur à laquelle participait le maire. Ainsi un chronomètre mural sera installé au COSEB et la ville participera à la réfection de l'électricité du gymnase du lycée. Des travaux d'aménagement de la salle de tennis de table et des locaux qui seront affectés à l'office vont être entrepris incessamment.

Des suggestions ont été émises en matière de subventions aux associations sportives. Le conseil municipal a accepté les propositions faisant ainsi tripler la subvention globale en deux ans. Une charge lourde pour la commune comme nous le verrons par ailleurs. L'O.M.S. est intervenu pour prendre en charge avec le C.A.M. la participation d'Alain Aubertin, dans le Strasbourg-Paris.

Les 4 et 5 avril, des présidents d'associations sportives se rendront à Bonn-Beuel pour intensifier le jumelage entre les deux villes.

Quant au bal, M. Lavicka regrette qu'excepté M. Fritz, le conseil municipal en soit absent, comportement que l'on retrouve dans la plupart des manifestations sportives.

Pour l'année en cours l'effort



Enfin M. Lavicka insista sur la nécessité d'un travail en commun fructueux et la volonté de la part de chacun de défendre le sport plutôt que son sport.

Le rapport financier fut adopté à l'unanimité sauf une abstention. La fixation du montant de la cotisation reste inchangé : c'est-à-dire 10 F par représentant. M. Roth est élu à l'unanimité, commissaire aux comptes.

126,25 francs par habitant

M. Jacques Zimmermann, félicita l'O.M.S. pour la coordination entre les clubs. En 1980 le sport coûte à la ville 1.176.934,10 francs, soit 126,25 francs par habitant. M. le Maire est satisfait de ce chiffre qui montre que l'effort de la municipalité et recommande une bonne utilisation des installations, leur pleine utilisation mais encore l'entretien.

Le docteur Lees, responsable du futur centre médico-sportif expliqua alors l'importance du contrôle médical, rôle du médecin : orienté vers une discipline sportive, la surveillance (fatigue, accident musculaire) son intervention qui consiste à renvoyer le sujet vers le médecin traitant. Il ajouta que de nos jours, la psychologie du sportif est très importante. Chaque sportif doit passer une visite médicale avant toute compétition, chez un médecin ou comme il pourra le faire bientôt, au centre médico-sportif.

Transport : l'essentiel des crédits

M. Lamoureux rappela le rôle de l'O.M.S. qui est le représentant des utilisateurs, la mu-

petitif telles les journées du programme d'activités sportives dont le but est de promouvoir le sport en général.

Pour terminer, M. Veyer (D.D.J.S.) parla du fonds national du loto et qui pour la Lorraine représente 300 millions de francs répartis ainsi : 60 % pour les clubs et 40 % pour les lycées, du 19 mars au 24 avril.

Les comités départementaux examinent les vœux des clubs. Ces derniers doivent demander l'agrément à Jeunesse et Sports justifier des crédits 1980 et établir leur projet de budget.